



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Thierry COUDERT
Madame Céline MAGLICA		Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Billy CHRETIEN		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
 Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
 Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : SOLIDARITE

Voeu - Pour l'examen et l'adoption rapide de la proposition de loi intégrale contre les violences faites aux enfants et aux femmes

Le meurtre de Lyhanna a profondément bouleversé notre pays. Le meurtre de cette enfant de 11 ans a suscité une émotion immense, mais aussi une colère légitime face aux défaillances qui apparaissent aujourd'hui dans la prise en compte et le traitement des violences sexuelles commises sur les enfants et les femmes.

Ce drame ne peut être réduit à un fait divers. Il interroge collectivement notre capacité à entendre la parole des enfants, à prendre au sérieux les alertes lorsqu'elles sont formulées, à coordonner efficacement l'action de la justice, des services de protection de l'enfance, des forces de l'ordre, du monde éducatif et du secteur médico-social. Les premiers éléments connus mettent en lumière des dysfonctionnements qui appellent toute la lumière et exigent des réponses à la hauteur.

Depuis plusieurs années, les associations, les professionnels de l'enfance et les victimes elles-mêmes alertent sur l'insuffisance des moyens consacrés à la prévention des violences sexuelles, à l'accompagnement des victimes et au traitement judiciaire de ces affaires. Les recommandations formulées par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) demeurent, pour beaucoup, insuffisamment mises en œuvre alors même qu'elles constituent une feuille de route reconnue pour mieux protéger les enfants.

Au-delà des drames individuels qui bouleversent l'opinion publique, ces violences s'inscrivent dans une réalité plus large. Elles constituent un phénomène systémique qui touche les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables. Pour rappel, des milliers d'enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année. Cette réalité nécessite une réponse publique globale, cohérente et pérenne, capable d'agir simultanément sur la prévention, la protection des victimes, la formation des professionnels, l'accompagnement, l'accès aux droits et la réponse judiciaire.

Le Conseil municipal de Dijon réaffirme que la protection des enfants contre toutes les formes de violences doit être considérée comme une priorité absolue de l'action publique. Notre responsabilité collective est de tirer toutes les conséquences de ce drame afin qu'aucun enfant ne soit laissé sans protection lorsque des signaux d'alerte existent. C'est dans cet esprit que nous avons créé une délégation dédiée aux droits de l'enfant, confiée à notre collègue Franck Lehenoff.

Face à l'urgence de la situation, les élus du Conseil municipal de Dijon appellent le Gouvernement et le Parlement à :

Inscrire sans délai à l'agenda parlementaire l'examen et le vote de la loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants, loi déposée et enregistrée au Bureau de l'Assemblée nationale depuis le 2 décembre 2025.

Doter cette politique publique d'un budget minimal dédié de 3 milliards d'euros afin de garantir la protection des victimes et l'accès inconditionnel à des structures spécialisées de prise en charge médicale, psychologique, juridique, sociale et d'hébergement.

Garantir aux associations spécialisées des financements pérennes leur permettant d'assurer dans la durée leurs missions d'accompagnement, de prévention, d'écoute et d'orientation des victimes.

En mémoire de Lyhanna, et pour toutes les victimes, que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes **soit reconnue comme une grande cause républicaine** nécessitant une mobilisation durable de l'ensemble des institutions publiques ;

L'ensemble des collectivités territoriales, **et notamment les maires de France, soient pleinement associés à cette mobilisation nationale** afin, aux côtés des départements qui exercent la compétence principale en matière de protection de l'enfance, de construire une réponse cohérente, coordonnée et efficace sur tous les territoires.

Le Conseil municipal de Dijon réaffirme sa volonté de contribuer, aux côtés de l'Etat, des associations et des autres collectivités, **à toute démarche visant à renforcer durablement la prévention des violences sexistes et sexuelles et la protection effective des victimes.**

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le vœu présenté ci-dessus.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 8 PROCURATION(S)	N'A PAS VOTE : 8